

Élection de la vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Bretagne Sud

La commission de la formation et de la vie universitaire

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-6 et L712-6-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment les articles 32 et suivants ;
Vu la délibération n°2024-080 du conseil d'administration du 2 juillet 2024 portant élection de Madame Virginie DUPONT en qualité de présidente de l'UBS ;*

Les élections générales aux conseils centraux de l'université Bretagne Sud (UBS) se sont tenues du 11 au 13 juin 2024, les résultats ont été proclamés le 14 juin 2024.

Virginie DUPONT a été réélue présidente de l'UBS par le conseil d'administration le 2 juillet 2024.

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) procède donc à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente de la CFVU.

Il s'agit d'un vice-président statutaire dont la désignation est prévue par les statuts.

Son élection, sur proposition de la présidente de l'UBS, se fait à la majorité absolue des membres en exercice de la CFVU.

Si, après un tour de scrutin, le candidat ou la candidate n'a pas obtenu cette majorité, il est procédé à un deuxième tour dans les mêmes conditions. Si, à l'issue de ce deuxième tour, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, un troisième tour est organisé ; l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, la présidente pouvant proposer un nouveau candidat.

Après en avoir délibéré,

Élit, sur proposition de la présidente de l'UBS, à bulletins secrets, à la majorité absolue des membres en exercice, Madame Catherine KERBRAT-RUELLAN en qualité de vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire en charge des Formations et des Réussites.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

Membres en exercice :	32	Pour la candidate :	21
Membres présents :	15	Blancs ou nuls :	1
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 19 juillet 2024

